



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

Revue de presse



Mercredi 25 mai 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Réunion du Gouvernement: plusieurs secteurs examinés

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé, mardi, une réunion du Gouvernement consacrée aux secteurs des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, des Travaux Publics et des Transports, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral:



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Paiement en ligne: signature d'une convention entre Algérie Télécom et la BNA

L'entreprise Algérie Télécom et la Banque nationale d'Algérie (BNA) ont signé mardi à Alger, une convention portant sur le paiement en ligne des factures téléphoniques et de l'internet fixes via l'application mobile de la BNA "Wimpay-BNA". La convention a été signée par le président-directeur général d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, et le directeur général de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Le président Tebboune en Italie: insuffler une nouvelle dynamique à la coopération stratégique](#)

La visite d'Etat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en Italie, à partir de mercredi à l'invitation de son homologue italien M. Sergio Mattarella, revêt une importance particulière dans le raffermissement des liens d'amitié historiques pour les deux pays qui aspirent à insuffler une nouvelle dynamique au dialogue et à la coopération stratégique.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Algérie-Italie : des relations économiques en constante évolution](#)

Les relations économiques entre l'Algérie et l'Italie ont connu une évolution notable ces dernières années, grâce aux projets d'investissements et aux accords conclus entre les deux pays permettant à l'Algérie d'être le premier partenaire commercial de l'Italie sur le continent africain et de la zone Moyen-Orient-Afrique du Nord (MENA).



IMPORTATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION RÉNOVÉS : Les conditions et le nouveau cadre juridique fixés

Le ministère de l'Industrie a fait savoir que le demandeur de l'autorisation d'importation doit présenter un document attestant, lorsque l'activité le justifie, l'existence d'infrastructures appropriées à la mise en exploitation de la chaîne ou de l'équipement de production rénovés.

Entré en vigueur dimanche dernier, le nouveau cadre juridique régissant l'importation des équipements et chaînes de production rénovés a vu, hier, l'annonce d'autres mesures visant à mieux encadrer leur importation tout en «garantissant la transparence», a indiqué l'APS, qui cite le ministère de l'Industrie. Le ministère a ainsi assujetti l'acceptation des demandes d'importation des investisseurs à plusieurs conditions, notamment la vérification de leur état général, leur exploitabilité et leur maintenabilité, a fait savoir la même source.

Le nouveau cadre repose sur l'évaluation de conformité des chaînes et équipements de production avant importation, réalisée par des bureaux d'expertise accrédités par l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac) ou d'autres organismes analogues dans les pays signataires d'un accord de reconnaissance d'accréditation mutuelle avec Algerac, a-t-on précisé.

Un mécanisme de contrôle a posteriori de l'importation des chaînes et équipements de production rénovés a été installé par le ministère, exigeant désormais de l'opérateur un certificat d'entrée en exploitation de l'équipement ou de la chaîne importés, établi par un expert assermenté résidant en Algérie.

Une mesure justifiée afin d'éviter l'importation «anarchique et l'apparition d'intermédiaires et de spéculateurs sur le marché national». Par ailleurs, les mesures ayant trait au dédouanement ont été explicitées par le ministère. Ainsi, l'octroi de l'autorisation de dédouanement est assujéti à la présentation d'un dossier comportant, notamment, un formulaire de demande d'autorisation de dédouanement dûment renseigné, une copie du registre du commerce attestant de l'activité en relation avec la chaîne et les équipements à importer, une fiche technique détaillée de la chaîne et/ou équipements de production rénovés et une attestation de rénovation établie par l'organisme d'inspection et de contrôle accrédité par l'Organisme algérien d'accréditation ou d'autres organismes analogues signataires d'un accord de reconnaissance d'accréditation mutuelle avec Algerac, ajoute la même source.

Le dossier comprend également un document certifiant l'acquisition des chaînes ou équipements aux enchères ou auprès de l'entité ayant cédé les actifs ou auprès d'une entreprise cédante, outre une facture proforma accompagnée de la facture d'achat initial de la chaîne ou de l'équipement faisant ressortir les numéros de série de tous les éléments composant la chaîne ou l'équipement, ou d'une facture proforma de la chaîne ou de l'équipement équivalent à l'état neuf. Le ministère de l'Industrie a fait savoir aussi que le demandeur de l'autorisation d'importation doit présenter un document attestant, lorsque l'activité le justifie, l'existence d'infrastructures appropriées à la mise en exploitation de la chaîne ou de l'équipement de production rénovés.

Après avoir énuméré toutes ces mesures et conditions «permettent de garantir la transparence et d'éviter tout dépassement ou détournement des avantages accordés par l'Etat», selon le ministère de l'Industrie, **il a été indiqué qu'un comité technique est institué auprès du ministre, et composé de représentants des ministères de l'Industrie et des Finances et de l'Organisme algérien d'accréditation, et ce, afin de prendre en charge les demandes déposées par les investisseurs pour l'importation des chaînes et équipements de production rénovés.**

Intervenant dans un contexte national et international difficile, marqué par la fermeture de plusieurs usines et unités de production et leur mise en vente à des prix concurrentiels, les pouvoirs publics semblent miser sur ce régime comme un des mécanismes de «relance de la production industrielle, de développement et de diversification des activités et des filières industrielles, de création de la valeur ajoutée et d'emplois dans le cadre des efforts pour booster l'économie et l'industrie nationales», a-t-on relevé.

La même source a fait savoir que le ministère de l'Industrie a commencé à recevoir les investisseurs souhaitant acquérir ces équipements pour les orienter et s'assurer que ces derniers remplissent toutes les conditions requises pour la délivrance des autorisations d'importation.

FORUM D’AFFAIRES ALGÉRO-FRANÇAIS : Le projet de loi sur l’investissement placé au centre d’intérêt

«Il y a un repli des Etats-Unis sur eux-mêmes, la Chine a également tendance à se replier sur elle-même, nous gagnerons aussi à rapprocher les centres de production des centres de consommation», plaide le président du Medef, en assurant que les entreprises françaises veulent des projets de colocalisation et de coproduction en Algérie et aspirent à être aidées à aller dans ce sens.

Le projet de nouvelle loi sur l’investissement a été au centre de la visite de la délégation du Medef en Algérie. Le forum d’affaires, qui s’est tenu lundi dernier à la faveur de la mission du Medef, composée d’une quinzaine de chefs d’entreprise, a eu pour message principal la disposition des entreprises françaises à s’inscrire dans des investissements de longue durée pour peu que le cadre législatif y soit favorable.

Le contexte géopolitique actuel milite, selon Geoffroy Roux de Bézieux, pour le rapprochement des centres de production du public consommateur. Ce qui, en d’autres termes, signifie que la proximité des marchés guide le choix des partenaires. «Il y a un repli des Etats-Unis sur eux-mêmes, la Chine a également tendance à se replier sur elle-même, nous gagnerons aussi à rapprocher les centres de production des centres de consommation», plaide le président du Medef, en assurant que les entreprises françaises veulent des projets de colocalisation et de coproduction en Algérie et aspirent à être aidées à aller dans ce sens. «Le nouveau cadre législatif arrive à point nommé», dit-il.

Le président de la Chambre française de commerce, Michel Bisac, a pour sa part souligné les opportunités que recèle l’Algérie dans différents secteurs. «Il y a de plus en plus d’entrepreneurs algériens qui investissent en Algérie et qui ont besoin de partenaires étrangers pour leur apporter un soutien technique...

Nous recevons aujourd’hui les patrons du Medef et nous espérons recevoir aussi les PME et entreprises de taille intermédiaire afin de renforcer le tissu des entreprises françaises de taille moyenne en Algérie», indique le même responsable, en notant qu’un des points phare de la nouvelle loi sur l’investissement est d’instaurer des sanctions contre ceux qui feront barrage à l’investissement. De plus, souligne-t-il, ce nouveau cadre législatif a pour durée 10 ans, ce qui donnera le temps aux projets de se concrétiser et de fleurir.

«C’est le moment de venir investir», plaide Michel Bisac. Lazhar Saadani, avocat fiscaliste dans un cabinet conseil français, qui travaille en Algérie depuis 2009, a tenu à mettre en exergue, dans son intervention, le capital humain dont jouit l’Algérie. «Il y a un gisement de talents» sur lequel on peut compter pour lancer tous types de projets de toutes tailles.

Le représentant de Natexis en Algérie, Michel Delepine, relève à son tour une volonté forte des entreprises françaises de venir investir en Algérie, car il y a une dynamique économique positive. «Cette nouvelle loi aura le mérite de clarifier beaucoup de choses et il restera à régler le problème du financement. Sans financement, on ne peut pas faire grand-chose.

Il y a beaucoup de projets structurants qui souffrent d'un manque de solutions en matière de financement. Il y a aussi le fait que l'économie algérienne est non convertible et ces grands projets ne peuvent être financés qu'en dinar. Il faut trouver d'autres solutions», suggère l'intervenant. Prenant la parole pour expliquer les contours du projet de loi sur l'investissement, M. Berrichi, représentant de l'ANDI, a précisé, entre autres mesures, que ce texte est basé sur trois principaux axes visant à garantir la liberté d'investir.

«A travers d'abord la suppression de la règle 51/49 pour les projets en partenariat, la suppression du droit de préemption et le traitement juste et équitable des propositions de projets. Ceci en réorientant le rôle du CNI, qui devient une force de proposition sans avoir un droit de regard sur les projets d'investissement, ce qui les retardait», précise le représentant de l'ANDI, en mettant également en évidence la mise en place d'un guichet unique pour les grands projets. L'ancien ministre et professeur Mohamed Cherif Belmihoub a commenté cette dernière mesure en soulignant que l'ANDI est très attendue sur cette question du guichet unique.

Le vice-président de la CAPC, Mehdi Bendimered, a pour sa part invité les entreprises françaises à investir dans les énergies renouvelables en Algérie, en regrettant que seules trois entreprises françaises ont soumissionné à l'ouverture de l'appel d'offres pour le projet Solar 1000. «Nous vous appelons à être plus nombreux dans ce projet et dans d'autres liés à la transition énergétique, qui vont profiter à l'Europe», plaide-t-il.



RELATION BANQUES-ENTREPRISES Appel à la création d'une association des usagers des banques

Ces derniers mois, l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) adresse régulièrement des notes et des instructions aux entreprises fixant les règles du commerce extérieur, notamment l'importation des matières premières.

Par le biais de ces notes, l'ABEF appelle, par exemple, les banques à ne domicilier les opérations d'importation qu'à la condition de respecter telles ou telles nouvelles exigences ou restrictions édictées par l'administration commerciale. La dernière note ABEF, datée du 24 avril 2022, fait d'ailleurs part d'une nouvelle procédure par laquelle toute domiciliation d'une opération d'importation doit requérir une autorisation préalable d'Algex (Agence nationale de promotion du commerce extérieur), laquelle est censée s'assurer au préalable que le produit à importer n'est pas fabriqué localement. En réaction à cette manière d'encadrer les importations, le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) a rendu publique une note intitulée :

«L'ABEF est-elle habilitée à intervenir dans la gestion du commerce extérieur ?» Pour le CARE, «il s'agit tout simplement d'un recours à des voies détournées pour des dispositions aussi lourdes que celles restreignant l'accès aux marchés extérieurs à des milliers d'entreprises».

Un recours qui ne constitue pas la bonne méthode, selon la même source. «Cela contribue plutôt à créer une atmosphère d'incertitude, dans la mesure où ce qui a été instauré par des instruments aussi fragiles pourra, demain, être abandonné de manière tout aussi intempestive», relève le Cercle, pour qui le passage par l'ABEF «est symptomatique de cette dérive».

«Les banques se retrouvent transformées en censeurs de l'activité de leurs entreprises clientes, là même où elles sont censées en être les conseillers financiers et les accompagnatrices», explique le CARE.

Pour cette structure, la Banque d'Algérie reste la seule institution habilitée à dicter aux banques règles, usages et procédures qu'elles sont tenues d'observer dans leur gestion au quotidien. «L'ABEF elle-même n'est qu'une simple association. Elle n'est pas le régulateur des banques», rappellera le Cercle, qui reconnaît le rôle de l'ABEF en tant que cadre de concertation libre et ouvert, réunissant l'ensemble des acteurs de la place financière algérienne.

Dans cette même perspective, la création d'une association des usagers des banques (AUB) s'impose. Il s'agit de compléter de façon pertinente l'architecture actuelle de notre paysage bancaire, surtout que ce type d'association existe dans l'ensemble des pays de la région et au-delà pour défendre les intérêts des usagers, selon le CARE. Actuellement, les usagers ont peu de recours réels pour protéger leurs intérêts face aux banques, et ne peuvent s'appuyer sur aucune représentation pour les défendre. «Au même titre que l'ABEF, une AUB est de nature à fluidifier et équilibrer considérablement la relation banque-entreprise et à la professionnaliser», conclut le CARE.



[Augmentation des salaires et révision des subventions publiques : Les assurances de Tebboune](#)

Le président Tebboune a reçu, hier, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Salim Labatcha, pour un échange qui, au-delà de l'adhésion exprimée par le patron de la centrale syndicale à l'initiative du «rassemblement» lancée par le chef de l'Etat, a été une occasion pour les deux parties d'aborder les questions socio-économiques qui agitent le monde du travail, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des travailleurs, la politique salariale et la lancinante question de révision des subventions publiques.



Banque et finances : Pour une relance de la coopération économique

Bouleversement inattendu à la Banque d'Algérie ! Tombée hier en fin d'après-midi, l'information a surpris : le chef de l'Etat a mis fin aux fonctions du gouverneur M. RostomFadhli et l'a remplacé par M. Salah Eddine Taleb. Le changement opéré par M. Abdelmadjid Tebboune s'est effectué en «vertu des dispositions des articles 91 alinéa 7 et 92 alinéa 7 de la Constitution», a précisé un communiqué de la présidence de la République.



Forum d'affaires algéro-français Medef-CAPC : Sous le signe de la relance de la coopération économique

La confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) et le Mouvement des entreprises de France, Medef International, ont affiché leur intention de donner un coup de fouet à la coopération bilatérale, à l'occasion de la tenue, hier à Alger, du forum d'affaires algéro-français.



El Hadi Temmam, Dg du Fgar : «Les crédits d'exploitations pour les banques en juin et l'intermédiation bancaire d'ici fin 2022»

Le directeur général du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, El Hadi Temmam a annoncé ce mardi deux nouveautés et non des moindres. La première porte sur l'intermédiation bancaire qui «devra intervenir d'ici la fin de l'année, et sera négociée de manière technique avec les banques». L'objectif, précise-t-il, est de «diminuer les délais et rendre efficace l'intervention de chacun de nous dans le circuit du financement et de la garantie».



[Paiement en ligne : signature d'une convention entre Algérie Télécom et la BNA](#)

L'entreprise Algérie Télécom et la Banque nationale d'Algérie (BNA) ont signé mardi à Alger, une convention portant sur le paiement en ligne des factures téléphoniques et de l'internet fixes via l'application mobile de la BNA « Wimpay-BNA. »



[Nouveau code de l'investissement: Les délais de traitement des dossiers considérablement réduits](#)

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar a affirmé mardi à Alger que le nouveau code de l'investissement insufflera «une forte dynamique» aux entreprises algériennes au sein d'un environnement stimulant pour les investissements, dans un système financier répondant aux aspirations des porteurs de projets.



[Une coopération heureuse et profitable](#)

Les représentants du patronat français étaient hier à Alger. La visite représente une offensive amicale pour débroussailler un terrain de coopération encore en jachère où des possibilités d'échanges sont nombreuses et très variées bien que plus d'une centaine d'entreprises françaises active déjà en Algérie. Mais le niveau de coopération actuel est bien en deçà de ce qu'il doit être entre deux pays avec une histoire partagée, certes avec parfois des étapes douloureuses que les autorités des deux pays tentent de dépasser. Les traits d'union de différentes natures, tant territoriales qu'humaines entre les deux nations voisines sont à l'évidence un terreau propice pour une convergence solide de leurs intérêts et pourraient offrir des perspectives très avantageuses.



« Le projet de loi sur les investissements est une bonne avancée par rapport aux précédents » Hassan Khelifati

Les point de vue divergent sur le projet de loi sur les investissements, adopté jeudi dernier par le Conseil des ministres. Des experts qui pensent qu'un code conçu par l'administration n'encouragera pas les investissements et ne libèrera pas l'acte d'investir en Algérie.



El-Hadi Temmam, Directeur général du Fgar : «Les crédits d'exploitation pour les banques en juin»

Le directeur général du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, El Hadi Temmam, a annoncé, hier, que les crédits d'exploitation pour les banques «seront effectifs à partir de juin prochain». Aussi, une «refonte totale des conventions sera engagée avec les banques partenaires du FGAR, laquelle porte notamment sur l'amélioration du taux d'indemnisation en faveur des banques qui est de l'ordre de 40% pour la première tranche et 60% pour la seconde».



الصيرفة الإسلامية بالجزائر بدأت تعطي ثمارها

بدأت الصيرفة الإسلامية بالجزائر تعطي ثمارها، حسب ما أعرب عنه يوم الثلاثاء بباتنة كبير الباحثين ورئيس شعبة المصرفية الإسلامية بإسرا بماليزيا، يونس صوالحي.



توقيع اتفاقية بين اتصالات الجزائر والبنك الوطني الجزائري

تم اليوم الأربعاء، إمضاء اتفاقية بين اتصالات الجزائر والبنك الوطني الجزائري. BNA

وتهدف الإتفاقية إلى تمكين الزبائن من دفع فواتيرهم الهاتفية واشتركااتهم لخدمة الأنترنت عبر تطبيق الدفع الإلكتروني

WIMPAY.

و يندرج هذا المسعى في إطار توفير وسيلة دفع إلكتروني سهلة و آمنة خدمة لزيابائنا الكرام.



إصلاحات جديدة لمواكبة القرارات الهامة

يرتقب مراقبون أن يشرع "بنك الجزائر" في سلسلة إصلاحات جديدة، تندرج في سياق بعث دماء جديدة لمواكبة المتغيرات المالية والاقتصادية العالمية. والأهم من ذلك، مرافقة الإصلاحات الشاملة والرؤية الاستراتيجية التي يتبناها رئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون، في إطار بناء اقتصاد جديد قائم على الانتاج والابتكار، بدل عقلية الربح والالتكالية المفركة للمحروقات.

RÉFORME DU SYSTÈME DES SUBVENTIONS

La conférence d'ici la mi-juin

Prévue mercredi dernier avant d'être ajournée à la toute dernière minute, la rencontre sur la réforme du système des subventions devra se tenir durant la première quinzaine du mois de juin prochain.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - C'est ce que nous avons appris, hier mardi, auprès d'un cadre dirigeant d'un parti soutenant le président de la République. Requérant l'anonymat, notre interlocuteur a soutenu que ce conclave ne pourra se tenir avant la fin du mois de mai en cours, ajoutant qu'il est attendu qu'il puisse avoir lieu d'ici la mi-juin prochain au vu, explique-t-il, de l'agenda chargé du chef de l'État.

Ce que confirme le responsable d'un syndicat autonome. De retour de la présidence de la République où il a récupéré l'explicatif du report de ce rendez-vous, le secrétaire général du Satof (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation) Boualem Amoura affirme que cette rencontre n'interviendra «qu'une fois le président de la République ayant finalisé les discussions autour des problématiques nationales, politiques, économiques et sociales d'actualité importante avec les chefs de parti, syndicats, associatifs et autres personnalités nationales».

Des dossiers dont justement «celui de la refonte du système des subventions», ajoute-t-il, pour «préparer dans les meilleures conditions et toucher le maximum d'acteurs». Et la date de ce conclave sera donc arrêtée à la lumière des concertations que le chef de l'État poursuit depuis plus de deux semaines, lui qui a reçu, avant-hier, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens.

Il faut rappeler qu'en perspective de cette rencontre, la présidence de la République a envoyé des invitations aux partis, aux syndicats, aux organisations patronales et autres entités associatives et experts en vue de désigner leurs représentants. Et nombre de ces convives ont répondu par l'affirmative à cette invitation, préférant «ne pas pratiquer la politique de la chaise vide» et peser dans les débats au sein de cette commission autour, notamment, des mécanismes devant déterminer ceux qui vont bénéficier des subventions ciblées. Avec cette crainte qui hante plus d'un que ces mécanismes ne soient pas efficaces et les subventions échappent à des méritants.

D'autres syndicats et partis, notamment, n'ont pas encore tranché la question de la participation à cette conférence comme c'est le cas du Cnapeste (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique), du Satof (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la



formation) ou encore du FFS, alors que le RCD, comme le soutient un de ses cadres, n'a tout simplement pas été invité. Alors que le Cnapeste devra réunir son conseil national pour débattre de cette invitation, le Satof réunira son bureau national.

Il faut rappeler que le président de la République a évoqué cette réflexion nationale sur les subventions en juin dernier.

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire français *Le Point*, Abdelmadjid Tebboune avait annoncé qu'une réflexion nationale sur la réforme des subventions étatiques, incluant notamment les syndicats, le Cnapeste et les élus, sera entamée après les élections législatives et locales, ceci non sans assurer que l'Algérie restera un «État social pour toujours». «Le projet est en cours d'élabo-

ration, j'attends l'élection des assemblées — Parlement et assemblées locales — pour entamer une réflexion nationale, notamment avec les syndicats, le Conseil national économique et social et environnemental et les élus», a-t-il affirmé. Il a tenu, dans ce cadre, à réitérer l'attachement du pays à préserver ses acquis sociaux, consacrés dans la déclaration du 1^{er} Novembre 1954.

«L'Algérie sera un État social ad vitam æternam, parce que c'est une exigence de ceux qui se sont sacrifiés pour ce pays. La déclaration du 1^{er} Novembre 1954 préconisait la création d'un État démocratique et social. Tel était le vœu de nos martyrs», précisant que si l'État social reste «un principe valable pour les classes moyennes et démunies, les plus riches ne doivent plus être concernés par les subventions».

M. K.

LES ASSUREURS TUNISIENS À ORAN

LA TUNISIE participera à la 33e Conférence de l'Union générale arabe des assurances (Ugaa), qui se tiendra à Oran du 5 au 8 juin 2022, sur le thème « La nouvelle situation et ses répercussions sur le secteur des assurances : quels sont les défis et y a-t-il des opportunités pour le marché arabe de l'assurance ? ». La Tunisie sera représentée par une soixantaine de responsables de compagnies d'assurances nationales, en plus de la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (Ftusa) et du Comité général des assurances. Cette manifestation vise à soutenir les liens entre les marchés de l'assurance et les autorités et à renforcer la coopération entre eux. Elle abordera plusieurs thèmes dont principalement les défis auxquels est confronté le secteur de l'assurance dans la région arabe et les opportunités qu'elle offre, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'industrie mondiale et arabe de l'assurance, le problème du déficit d'assurance et le partenariat entre les secteurs public et privé pour y faire face.







وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784

www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger